

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1925

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	100 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	100 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La promesse du plein emploi ne tiendra qu'à la condition qu'elle profite au plus grand nombre et en particulier aux plus fragiles de nos concitoyennes et concitoyens.

Pour celles et ceux qui se sont éloignées du marché du travail, ou dont souvent aussi les entreprises se sont éloignées en ne diversifiant pas suffisamment leur recrutement, la puissance publique doit intensifier ses efforts pour que la reprise profite in fine à tous et en premier lieu aux plus fragiles.

Dans ce contexte, il apparaît incontournable de maintenir la dynamique du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE) et de prévoir budgétairement davantage de postes en 2023 qu'en 2022.

En 2022, le budget de l'insertion par l'activité économique était de 1 299,77 millions d'euros pour financer 79 828 équivalente temps plein (ETP) pour les différents modèles de l'IAE et différentes expérimentations et soutiens au secteur.

Grâce à ces moyens, ce sont 150 000 personnes qui étaient dans une structure de l'IAE fin juin 2022 et qui bénéficiaient d'un contrat de travail et d'un accompagnement pour aider à leur insertion durable. Compte tenu de la hausse du SMIC, et de la loi qui prévoit que le financement des postes d'insertion suive le coût du travail, il est proposé d'abonder de 100 millions d'euros la mission 102 du budget de la mission Travail et emploi pour assurer la croissance du nombre de postes d'insertion pour les différents modèles de l'IAE en 2023.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- Il augmente de 100 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 02 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 "Accès et retour à l'emploi" ;
- Il réduit de 100 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 02 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences du programme » n°103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédit est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l'Assemblée nationale.